



Nos/Réf : 00797GRAF0126RHO
Collab. : comptabilité
Vos/Réf : 20250009 - CERA [REDACTED]
Pro/Acq : Lots : 11 (Appartement), 163 (Parking)

En réponse à votre demande de certificat concernant le bien :

[REDACTED]	
361 Boulevard Cerf Lurie SETE (34200)	
Section	Numéro
BT	755 (661m2)
BT	765 (7541m2)
BT	766 (652m2)
Total : 8854m2	

Et suite à la consultation des services intéressés, nous vous prions de bien vouloir noter que ce bien :

Est situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Dans les zones délimitées par arrêté préfectoral, un état parasitaire de moins de six mois est annexé à tout acte authentique de vente ou d'achat d'un immeuble bâti.

Article L126-4 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dès qu'il a connaissance de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti, l'occupant de l'immeuble contaminé en fait la déclaration en mairie. A défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire. Pour les parties communes d'un immeuble relevant de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâties, la déclaration incombe au syndicat des copropriétaires.

Termites

22/01/2026

08:19:16

A Lyon, le jeudi 22 Janvier 2026

[Signature]
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE